

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

revendications

Question écrite n° 56317

### Texte de la question

M. Marc Bernier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'inadéquation de l'appellation « grippe porcine » qui figure sur les affiches concernant ce problème sanitaire. Ces affiches déposées dans toutes les gares et tous les aéroports risquent de créer un préjudice grave pour la filière porcine alors que la grippe H1N1 est une épidémie humaine et non une épizootie. Il lui demande donc si le Gouvernement entend changer ces affiches afin de prévenir une méfiance des consommateurs envers la viande de porc et les produits de charcuterie, alors même que la consommation de ces produits ne comporte aucun risque sanitaire.

#### Texte de la réponse

La grippe A/H1N1, déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer le terme de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

#### Données clés

Auteur: M. Marc Bernier

**Circonscription**: Mayenne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 56317

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé et sports Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7379 Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9298